

SEANCE DU 26 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le 26 janvier à 20h00 le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de sa séance, sous la présidence de Monsieur FALLOU Thierry, Maire.

Masques, gel, lingettes sont à disposition des personnes présentes.

Présents : Mmes PELLETIER BRUNEAU Ariel, TEISSERENC Cécile, MM. FALLOU Thierry, BONIN Grégory, BRUNEAU Hubert, CHERAMY Laurent, FAGNOUX Éric, FAUCHEUX Samuel, JOUSSET Christian.

Absents excusés : Mme DRUGEON Cécile donne pouvoir à M. FAGNOUX Eric
M. POUSSE Tristan donne pouvoir à M. FALLOU Thierry

Secrétaire de séance : M. CHERAMY Laurent

Date de convocation : 21 janvier 2022

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu de conseil municipal du 07 décembre 2021
- SITE de Jallans (statuts)
- Projets travaux 2022
- Demande de subventions diverses
- Point sur la fibre optique
- Point sur l'appartement communal
- Energies renouvelables
- Courriers divers
- Questions Diverses

I - Approbation du compte rendu de conseil du 07 décembre 2021 :

- Suite à une erreur dans le texte du résumé, le conseil municipal ne valide pas le compte rendu de conseil municipal du 07 décembre 2021, et reporte l'approbation au prochain conseil.

II – SITE de Jallans : DCM 2022 01 26 n° 01

Monsieur le Maire informe sur la modification des statuts du « Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves vers les Collèges et Lycées de Châteaudun. Annexe 1

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette modification

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abs. : 0

III - Correspondant sécurité routière : point enlevé de l'ordre du jour

IV – Projet de vidéo protection : DCM 2022 01 26 n° 02

Après étude des trois devis fournis par les sociétés Stanley Sécurité, Citéos, et Eryma. M. Bettencourt de la société ERYMA de Gellainville est venu présenter son projet et matériel lors d'un rendez-vous de travail le 18 janvier 2022. Après réflexions le conseil se projette dans la faisabilité d'installer une vidéo protection sur la commune.

L'Etat encourage de telles installations pour 2022, des subventions sont possibles à hauteur de 30% de DETR et le département à hauteur de 30% de FDI.

Au devis de cette société, il convient d'ajouter les frais Enedis pour les raccordements et la location de supports. Il resterait environ à la charge de la commune 14 000 €.

Après avoir longuement délibéré, le conseil accepte de faire des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) et du département (FDI).

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 01

Abs. : 0

V – Travaux de revêtement de chaussée dans Loupille : DCM 2022 01 26 n° 03

Le conseil départemental subventionne les travaux de voirie pour 2022 à hauteur de 50% (FDI) au lieu de 30% habituellement.

Le conseil connaissant l'état de la partie de route communale dans Loupille et après en avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite déposer une demande de Fonds Départemental d'Investissement pour la réfection de cette route.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abs. : 0

VI – Remplacement matériel sur l'aire de jeux :

La CCCB souhaitant à l'origine le démontage du jeu le plus important et aussi se désengager de ce dossier, nous nous serions retrouvés avec une aire de jeux vide en quasi-totalité.

A titre d'information, la Sté Husson spécialiste des jeux de plein air a présenté un devis de 27 000€ HT pour un remplacement du matériel vétuste.

Le conseil met ce dossier en attente, car suite au dernier contrôle, les jeux seraient encore utilisables après entretien.

VII – Chauffage salle des fêtes : DCM 2022 01 26 n° 04

Les chauffages datant de plus de 20 ans, il est de plus en plus difficile d'effectuer des réparations, les pièces devenant rares.

Le conseil ne pouvant pas prendre de risques en louant la salle des fêtes avec du matériel moins fiable en période hivernale, il étudie le remplacement de l'ensemble des radiateurs. Pour information nous avons un devis de l'entreprise Sequeira d'un montant H.T de 11 077.75 € soit un TTC de 13 293.30 €, Dans un premier temps le conseil accepte à l'unanimité de déposer une demande de subvention au Fonds Départemental d'Investissement de 30 %. Une suite sera donnée suivant l'obtention de cette subvention.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abs : 0

VI – Point sur la fibre optique :

M. le Maire fait le point sur l'avancée du déploiement de la fibre sur la commune et la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Le document d'Eure-et-Loir numérique est projeté et chacun constate l'avancée de ce dossier.

Un point est soulevé, la pose de poteaux où il n'y a pas de fourreaux prévus à cet effet.

VII – Point sur l'appartement :

La nouvelle locataire est arrivée après signature du bail en début d'année.

Quelques travaux de remise en état ont eu lieu (peinture de portes, bricolage divers, remplacement du chauffe-eau et de la VMC. Un souci d'antenne de TV a été signalé, l'intervention d'un dépanneur est nécessaire.

VIII – Energies renouvelables :

La société Enoe a rencontré M. le Maire concernant un projet de centrale photovoltaïque sur la commune, environ 5 ha. Il apparaît que ce projet soit difficilement envisageable car l'endroit retenu est en Zone A pour une partie et l'autre en Zone N sur le PLU actuel, qui va être remplacé sous peu par le PLUI.

Sur le PLUI qui va bientôt entrer en vigueur, il n'a pas été prévu de zones spécifiques pour ces implantations.

L'enquête publique étant terminée depuis un certain temps, ce projet risque de ne pouvoir voir le jour en l'état actuel du plan de zonage.

IX- Questions diverses :

- M. le Maire donne lecture du courrier de M et Mme JEAN concernant des traces d'humidité dans la cave venant de la route et pourraient être dues au passage de certains véhicules de plus de 3.5 tonnes malgré les interdictions mentionnées à chaque entrée de cette rue.

Le conseil regarde les photos envoyées dans ce courrier, ce qui malheureusement ne donne rien car les photos sont en noir et blanc. Il apparaît que comme mentionné dans ce courrier, M. le Maire s'est rendu dans la cave avec Mr Jean, il a été alors constaté que le soupirail arrivant au centre de la cave était bouché et qu'une partie de cette cave était construite hors de la limite des fondations de la maison (jusqu'à la chaussée).

En ce qui concerne la remontée par capillarité à cet endroit ce n'est pas possible puisqu'il s'agit d'humidité sur la voûte de cave, qui à la limite pourrait provenir du trottoir personnalisé.

Une réponse leur sera faite prochainement en précisant bien que la rue Germinal n'est pas une route communale mais la RD 107 donc à la charge du département.

- Point d'ancrage château d'eau : le conseil accepte le contrôle de ces points et refacturera à la société qui a les antennes BLR (250 €).
- Armoire fibre orange : une demande d'installation d'armoire pour la fibre orange a été faite verbalement, mais depuis un mois aucune nouvelle de ce dossier.
- Adhésion Maison du tourisme (ex maison de la Beauce), le conseil ne souhaite pas donner suite.
- Mutuelle santé AESIO : cette mutuelle est proposée pour les communes qui le souhaitent.
- VDN développeur de projet éolien présente sa société par courrier et téléphone.
- Anervedel, demande de subvention : association de Lucé spécialisée dans l'entretien d'espaces verts et tailles en tous genre, le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Point sur la consommation d'un abonné et de la suite qui est donnée.
- SDIS info sur le coût de la contribution de la commune pour 2022 (12 196.87 € contre 12 034.94 € en 2021)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.